

CONSEIL MUNICIPAL de la commune de SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT (CREUSE)
PROCES-VERBAL de la Séance du 10 novembre 2017

Convocation du 10 novembre 2017.

La convocation a été adressée individuellement à chaque membre du Conseil municipal pour la réunion qui aura lieu le 06 novembre 2017.

Le Maire,
Pierre DECOURSIER

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le 10 novembre, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Pierre DECOURSIER, Maire.

La séance a été publique.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : quinze.

Etaient présents : Mmes Marie-Paule GULYAS, Annie PHILIPPON, Sylvie VERGNAUD, MM. Pierre COURET, Pierre DECOURSIER, Robert DESPLACES, Roger JOSSE, Loïc LARDY, Jean-Luc MATHIEU, Gilles PENOT.

Excusés : Mmes Stéphanie BOUSSARDON, Myriam BROGNARA (donne procuration à M. Loïc LARDY), Cécile LASSEGUES (donne procuration à M. Robert DESPLACES), Marilyne MAUMEGE, M. Didier CHERON.

Mme Annie PHILIPPON a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 06 octobre 2017 a été adopté à l'unanimité.

Avant de débiter la séance Monsieur le Maire précise qu'un point sera à retirer de l'ordre du jour : Virements de crédits.

RAPPORT DU MAIRE SUR LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS QUI LUI ONT ETE CONSENTIES :

Pas de décisions prises dans le cadre des délégations du Maire.

TARIFS PUBLICS LOCAUX

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y aurait lieu de fixer les tarifs publics locaux pour l'année 2018.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier les tarifs des concessions au cimetière pour l'année 2018.

Les tarifs des salles communales seront quant à eux fixés comme il suit à compter du 1^{er} janvier 2018 :

Pour : 06 - Contre : 04 - Abstention : 00.

CONSEIL MUNICIPAL de la commune de SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT (CREUSE)
PROCES-VERBAL de la Séance du 10 novembre 2017

désignation	Tarif 2018
LOCATIONS M.T.L.	
<i>A la journée :</i>	
- associations cnales, comités d'entreprises cnales, jusqu'à 7 utilisations	Gratuit
- associations cnales, comités d'entrepr cnales, au-delà de 7 utilisat. du 01/04 au 31/10	90,00 €
- associations cnales, comités d'entrepr cnales, au-delà de 7 utilisat. du 01/11 au 31/03	120,00 €
- particuliers de la commune du 01/04 au 31/10	100,00 €
- particuliers de la commune du 01/11 au 31/03	130,00 €
- associations, C.E. et particuliers hors commune du 01/04 au 31/10	210,00 €
- associations, C.E. et particuliers hors commune du 01/11 au 31/03	270,00 €
<i>Au week-end :</i>	
- associations cnales, comités d'entreprises cnales, jusqu'à 7 utilisations	Gratuit
- associations cnales, comités d'entrepr cnales, au-delà de 7 utilis du 01/04 au 31/10	160,00 €
- associations cnales, comités d'entrepr cnales, au-delà de 7 utilis du 01/11 au 31/03	220,00 €
- particuliers de la commune du 01/04 au 31/10	160,00 €
- particuliers de la commune du 01/11 au 31/03	220,00 €
- associations, C.E. et particuliers hors commune du 01/04 au 31/10	350,00 €
- associations, C.E. et particuliers hors commune du 01/11 au 31/03	450,00 €
- nettoyage : salle rendue propre	Gratuit
- nettoyage nécessitant moins d'1 heure de travail	35,00 €
- nettoyage nécessitant plus d'1 heure de travail	70,00 €
LOCATIONS MAISON DES ASSOCIATIONS	
<i>A la journée uniquement :</i>	
- associations communales, jusqu'à 6 utilisations	Gratuit
- au-delà de 6 utilisations si disponibilité et avis du Maire	Gratuit
- Particuliers et comités d'entreprises communales	70,00 €
- Particuliers et comités d'entreprises hors commune	120,00 €
- Nettoyage : salle rendue propre	Gratuit
- Nettoyage nécessitant moins d'une heure de travail	20,00 €
- Nettoyage nécessitant plus d'une heure de travail	50,00 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter le montant du dépôt de garantie de la Maison du Temps Libre et de la Maison des Associations :

DÉPÔTS DE GARANTIE	
Maison du Temps Libre	150,00 €
Maison des Associations	100,00 €

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'à la suite de diverses locations il a été interrogé quant à la mise à disposition de produits d'entretien. Il propose l'acquisition de kit de nettoyage, le conseil municipal décide de ne pas donner suite. Il demande cependant à ce qu'il soit ajouté dans la convention de location de la Maison du Temps Libre que la salle principale doit être seulement balayée et non lessivée, que les tables utilisées devront être nettoyées, laissées visibles (non pliées, non rangées) afin d'en vérifier leur parfait état de propreté.

FIXATION LOYER LOGEMENT COMMUNAL RUE MARC PARROTIN

Pour : 12 - Contre : 00 - Abstention : 00

CONSEIL MUNICIPAL de la commune de SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT (CREUSE)
PROCES-VERBAL de la Séance du 10 novembre 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les travaux d'aménagement du logement communal situé 5bis rue Marc Parrotin seront prochainement terminés. Il reste à installer le mobilier de la cuisine et l'étanchéité de l'escalier extérieur.

Il indique que le montant H.T. des travaux réalisés est égal à 65 213,08 € et que la commune a bénéficié d'une subvention au titre de la DETR d'un montant de 22 400 €.

Il demande à ce que le montant du loyer soit défini afin d'envisager sa future location.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, fixe le loyer mensuel de ce logement à la somme de 450,00 € (quatre cent cinquante euros), révisable chaque année conformément à la législation en vigueur suivant la variation de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE.

REGLEMENT DE FACTURES EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Pour : 12 - Contre : 00 - Abstention : 00.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que certaines dépenses, en raison de leur caractère, nécessitent leur imputation en section d'investissement.

Il donne connaissance des factures au Conseil municipal :

AIM	490,00 € T.T.C.
SES	2 195,48 € T.T.C.

Le Conseil municipal décide de régler les factures ci-dessus en section d'investissement.

DEMANDE DE SUBVENTION : COLLEGE LOUIS TIMBAL CHATEAUPONSAC

Pour : 06 - Contre : 02 - Abstention : 03.

M. le Maire donne connaissance au Conseil municipal d'un courrier qu'il a reçu du collège Louis Timbal de Châteauponsac sollicitant une subvention pour l'organisation de divers voyages, de sorties culturelles pour une élève domiciliée à Saint Agnant de Versillat.

Le Conseil municipal décide d'accorder une subvention de 25 € pour un élève au collège Louis Timbal de Châteauponsac.

DEMANDE DE SUBVENTION : ASSOCIATION VERSILL'ART

Pour : 02 - Contre : 01 - Abstention : 07

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal d'un courrier reçu de l'Association Versill'Art qui sollicite une subvention pour l'acquisition de matériel utile aux différents projets envisagés.

Il demande l'avis du Conseil municipal sur cette demande.

Le Conseil municipal décide d'accorder une subvention à l'association Versill'Art et fixe le montant ultérieurement.

ADMISSION EN NON-VALEUR

Pour : 12 - Contre : 00 - Abstention : 00

CONSEIL MUNICIPAL de la commune de SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT (CREUSE)
PROCES-VERBAL de la Séance du 10 novembre 2017

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée d'un courrier de Monsieur le Receveur municipal dans lequel il présente une liste de recettes non réglées des exercices 2013, 2015 et 2016 du budget principal.

Le conseil municipal admet en non-valeur les articles de titres de recettes dont les montants s'élèvent à :
Budget principal - Exercice 2013, 2015 et 2016 : **16,09 €**

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de procéder à l'émission du mandat constatant l'admission en non-valeur sur le budget de l'exercice 2017 à l'article 6541.

CONSERVATION DES ARCHIVES « ANCIENNES »

Pour : 12 - Contre : 00 - Abstention : 00.

M. le Maire donne connaissance à l'assemblée d'un mail reçu de la Directrice des Archives départementales concernant la conservation des archives dans les communes de moins de 2000 habitants.

Il précise que les registres d'état civil ayant plus de cent vingt ans et que tous les autres documents de plus de cinquante ans n'ayant plus d'utilité administrative et destinés à être conservés à titre définitif peuvent être confiés en dépôt, par convention aux archives départementales ou conservés dans les locaux de la mairie après déclaration auprès du représentant de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte la conservation dans les locaux de la mairie des registres de l'état civil de plus de vingt ans et tous les autres documents de plus de cinquante ans n'ayant plus d'utilité administrative et destinés à être conservés à titre définitif et charge M. le Maire de rédiger la déclaration destinée à cet effet auprès du représentant de l'Etat dans le département.

ETANG COMMUNAL

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il serait nécessaire de faire vidanger l'étang communal de Bellevue et d'entreprendre des travaux de curage afin d'installer une vanne pompier utile à la défense incendie du bourg.

Monsieur le Maire se charge de prendre contact avec la police de l'eau pour toutes demandes d'autorisations.

RECENSEMENT DE LA POPULATION : REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

Pour : 12 - Contre : 00 - Abstention : 00.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune participe aux opérations du recensement de la population en 2018 et qu'à ce titre elle percevra une indemnité forfaitaire de l'Etat destinée à couvrir partiellement les frais liés au recensement.

La commune étant divisée en deux districts, il y a lieu de procéder à la nomination de deux agents recenseurs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide de procéder à la nomination de deux agents recenseurs et de fixer leur indemnité à 1 000 € net.

PRODUIT DES AMENDES DE POLICE

Pour : 12 - Contre : 00 - Abstention : 00.

CONSEIL MUNICIPAL de la commune de SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT (CREUSE)
PROCES-VERBAL de la Séance du 10 novembre 2017

M. le Maire expose au Conseil municipal que la commune peut être bénéficiaire de la dotation Produit des amendes de police pour un montant de 405,00 €. Il rappelle que ce produit doit être affecté à des dépenses relatives à la sécurité routière. Il donne connaissance à l'assemblée de la liste de panneaux signalétiques commandés, et présente la facture correspondante, d'un montant de 1 829,57 € HT (2 195,48 € TTC).

Le Conseil municipal sollicite des services du Conseil Départemental de la Creuse le versement du produit des amendes de police au titre de l'année 2016.

QUESTIONS DIVERSES :

➤ **ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'éclairage public route du Stade ne fonctionne pas et qu'il a fait appel à l'entreprise PAROTON pour sa remise en état.

Il précise que lors d'une prochaine réunion sera mis à l'ordre du jour les nouveaux horaires d'éclairage public dans le bourg et les villages alimentés.

➤ **COURRIER DU 1^{ER} MINISTRE**

Monsieur le Maire donne connaissance d'un courrier reçu du 1^{er} Ministre où il est fait état de toutes les réformes entreprises pour rétablir l'équilibre des finances publiques et les interrogations qui en découlent.

➤ **COURRIER CREUSALIS**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu du Président et du Directeur Général de Creusalis concernant les conséquences néfastes qui vont découler de la baisse des loyers imposée à tous les bailleurs sociaux.

➤ **COURRIER SECOURS POPULAIRE FRANCAIS**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu du Secours Populaire Français, comité de La Souterraine qui demande à bénéficier de la gratuité de la Maison du Temps Libre à l'occasion d'un repas de cohésion organisé pour ses bénévoles.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la location de la Maison du Temps Libre le 10 février 2018 à titre gratuit au Secours Populaire Français, comité de La Souterraine.

➤ **COURRIER COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS ET VALLEES OUEST CREUSE**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse est lauréate de l'appel à projet « Trame Verte et Bleue et pollinisateurs » lancé par la région Nouvelle Aquitaine au mois de juin 2017, avec son projet « Partout, la haie ! ».

Ce projet vise à promouvoir le rôle du bocage sur le territoire et son implantation sur l'espace agricole, l'habitat privé, l'espace public ou les zones d'activités, il sera mis en place en 2018 et 2019 avec le soutien du CPIE des Pays Creusois, la Chambre d'Agriculture et le CAUE de la Creuse, à travers différentes actions. Il propose à l'assemblée de réfléchir à différents sites ou actions qui permettraient d'enrichir un projet communal d'aménagement.

➤ **CHANTIER D'INSERTION PETITS PATRIMOINE ENVIRONNEMENT**

Monsieur le Maire présente les différents travaux proposés et réalisés par le chantier d'insertion Petits Patrimoines Environnements.

CONSEIL MUNICIPAL de la commune de SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT (CREUSE)
PROCES-VERBAL de la Séance du 10 novembre 2017

➤ **REPAS DES AINES**

Le repas des aînés aura lieu le dimanche 26 novembre 2017. La date de confection des colis est à prévoir.

➤ **REUNION COMMISION TRAVAUX**

Monsieur Roger JOSSE informe l'assemblée que la prochaine réunion de la commission travaux aura lieu le samedi 25 novembre à 15 heures.

➤ **SIASEBRE**

Monsieur le Maire précise qu'à compter du 1^{er} janvier 2018 la compétence sur la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) est transférée de droit à la communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse. Elle pourrait cependant l'attribuer par délégation au Syndicat Intercommunal d'Aménagement Sédelle Cazine Brézentine.

➤ **SUBVENTION DETR**

Monsieur le Maire annonce au Conseil municipal que la commune va percevoir un complément de subvention FSIPL à hauteur de 9 000 € pour les travaux de voirie réalisés sur la voie communale n° 5.

➤ **APPENTI AU STADE**

Un appenti bois sera prochainement installé au stade municipal. M. le Maire précise que l'ossature sera réalisée par les employés communaux et que le bardage bois sera effectué par les membres de l'association.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt-trois heures quarante-cinq minutes.

Le Maire,	La Secrétaire de séance,
Pierre DECOURSIER	Annie PHILIPPON